

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 mars 2013

RÉFORME DE LA BIOLOGIE MÉDICALE - (N° 724)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 42 (Rect)

présenté par
Mme Neuville

ARTICLE 10

À l'alinéa 3, après la référence :

« L. 4221-9, »

insérer la référence :

« L. 4221-12 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur matérielle.